

Période de souscription du 22 septembre 2026 au 17 décembre 2026 *

Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026)

Fonds à formule présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance*



La performance de **Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026)** est liée aux marchés des actions européennes au travers de l'indice Euronext® Economie Circulaire Decrement NR 5% (l' "Indice"). **Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026)** est une alternative à un placement dynamique risqué de type "actions".

Éligibilité : Plan d'Épargne en Actions (PEA), Compte-Titres Ordinaire (CTO) et Plan d'Épargne Retraite Individuel en Compte-Titres Ordinaire (PERI CTO).

Durée : 6 ans (sauf en cas de remboursement anticipé automatique à 2 ou 4 ans en fonction de l'évolution de l'Indice). L'investisseur doit donc disposer d'un horizon de placement de 6 ans. Pour bénéficier de la formule, vous devez avoir souscrit entre le 22 septembre 2026 et le 17 décembre 2026 (pendant la Période de souscription) et avoir conservé vos parts jusqu'à l'échéance. Si vous souhaitez vendre avant l'échéance, la formule ne s'applique pas et le prix dépendra des conditions de marché, des frais de sortie anticipée seront appliqués.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur accepte de plafonner ses gains éventuels à un montant fixe prédéterminé en contrepartie d'une protection du Capital en cas de baisse de l'Indice de moins de 40 % à 6 ans. En cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % à l'échéance des 6 ans, l'investisseur subira une perte en Capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice.

* Commercialisation du 22 septembre 2026 au 17 décembre 2026 (CTO/PEA/PERI CTO). Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence. La Valeur Liquidative de Référence, les performances et rendements annoncés dans ce document est calculée hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement et s'applique aux investisseurs ayant souscrit pendant la Période de souscription et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule.

Ceci est une communication publicitaire.

Veuillez vous référer au prospectus complet du fonds à formule et au Document d'Informations Clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.



BANQUE PRIVÉE

Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence. La Valeur Liquidative de Référence, les performances et les rendements potentiels annoncés dans ce document sont calculés hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement et s'appliquent aux investisseurs ayant souscrit entre le 22 septembre 2026 et le 17 décembre 2026 (pendant la Période de souscription) et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule le 17 décembre 2032. La Valeur Liquidative de Référence servira de base pour le calcul des montants remboursés à l'échéance. Elle peut être différente du montant effectivement investi. La Valeur Liquidative de Référence est définie comme étant la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 22 septembre 2026 et le 17 décembre 2026 inclus.

Les points clés

- **Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026)** est un placement d'une durée maximum de 6 ans lié aux marchés actions européennes à travers l'indice Euronext® Economie Circulaire Decrement NR 5%.
- Il peut être remboursé automatiquement par anticipation à 2 ou à 4 ans si la performance de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale.
- Les gains annoncés sont des gains prédéterminés et plafonnés.
- Ce placement présente un **risque de perte en Capital non mesurable a priori** si en l'absence de remboursement anticipé automatique, l'Indice baisse de plus de 40 % par à sa Valeur Initiale. Cette perte en Capital serait égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale.

Comment fonctionne Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026) ?

Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026) est un placement d'une durée maximum de 6 ans, dépend de l'évolution de l'indice Euronext® Economie Circulaire Decrement NR 5% et offre :

Tous les 2 ans (à 2 ans et à 4 ans), à la Date de Constatation Intermédiaire concernée, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, alors le placement prend fin et l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé :

L'intégralité du Capital



Un gain fixe de 9,50 %⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées soit un TRAB allant de 9,11 %⁽²⁾ (à 2 ans) à 8,39 %⁽²⁾ (à 4 ans).
Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.

Sinon le produit continue

À 6 ans, en l'absence de remboursement anticipé automatique, à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit à la date d'échéance :

Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale

L'intégralité du Capital
+
un gain fixe de 9,50 %⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 57 %⁽¹⁾ soit un TRAB de 7,81 %⁽²⁾.
Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.

Si l'Indice a baissé entre 0% (exclu) et 40% (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale

L'intégralité du Capital
soit un TRAB de 0 %⁽²⁾

Si l'Indice a baissé de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale

Le Capital diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice.
Vous subissez alors une perte en Capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice.
Dans le cas le plus défavorable, la perte en Capital pourra être totale.

BON À SAVOIR

La **Valeur Initiale de l'Indice** est égale à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 21 décembre 2026, 22 décembre 2026, 23 décembre 2026.

La **Valeur de l'Indice à 2 ou à 4 ans** correspond au cours de clôture de l'Indice constaté à la Date de Constatation Intermédiaire à 2 ans au 29 novembre 2028 et à 4 ans au 29 novembre 2030.

La **Valeur Finale de l'Indice** correspond au cours de clôture de l'Indice constaté à la Date de Constatation Finale le 1^{er} décembre 2032.

(1) Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit pendant la Période de souscription et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 22 septembre 2026 inclus et le 17 décembre 2026 inclus.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) sont calculés sur la période allant du 17 décembre 2026 à la date d'échéance concernée (15 décembre 2028, 17 décembre 2030, 17 décembre 2032).

L'indice Euronext® Economie Circulaire Decrement NR 5% en détail

Lancé par Euronext le 18 juin 2026, l'indice Euronext® Economie Circulaire Decrement NR 5% promeut l'économie circulaire en sélectionnant 40 entreprises engagées dans la réduction de l'usage des ressources, la réutilisation optimisée des produits et composants et le recyclage des matières premières, afin d'accompagner la transition de l'économie européenne vers un modèle plus durable et efficient.



ISS ESG ► Branche d'investissement responsable de d'Institutional Shareholder Services Inc (ISS). **SUSTAINALYTICS** Société du groupe Morningstar, Sustainalytics

Une recomposition et une pondération trimestrielle

Chaque trimestre, les 40 valeurs composant l'Indice sont repondérées selon leur capitalisation boursière flottante, avec un mécanisme limitant le poids de chaque composant de l'Indice à 10 % maximum. Et chaque année, la composition de l'Indice est revue.

Une sélection des entreprises par des scores SDG d'ISS ESG

Le score **SDG Responsible Consumption** utilisé tient compte des performances des entreprises à des défis environnementaux au regard des enjeux de consommation et production responsables : gestion responsable des ressources en eau, en matériaux et des sols, l'agriculture durable, le respect des normes environnementales, la réduction et la gestion des déchets.

Le score **SDG Overall Impact Rating** est un indicateur qui évalue dans quelle mesure une entreprise contribue positivement ou négativement à l'ensemble des Objectifs de Développement Durable adoptés par l'ONU - objectifs à atteindre à l'horizon 2030.

Le calcul de l'Indice

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source versés par les actions composant l'Indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, sur une base quotidienne. Si les dividendes sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à l'indice Euronext® Economie Circulaire calculé hors dividendes. À titre d'information, le taux moyen des dividendes nets des retenues à la source payés par les actions de l'indice Euronext® Economie Circulaire Decrement NR 5% sur les dix dernières années s'élève à 2,50 %*. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

* Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euronext® Economie Circulaire calculé dividendes nets réinvestis et l'indice Euronext® Economie Circulaire calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué du 12 août 2016 au 13 août 2026.

► Suivez l'évolution de l'Indice : www.euronext.com (Symbole : ECLD5)

Les dix premières valeurs de l'Indice au 13 août 2026

1. Allianz	Allemagne	6. Deutsche Telekom	Allemagne
2. BBVA	Espagne	7. Hermès	France
3. LVMH	France	8. Nokia	Finlande
4. Intesa Sanpaolo	Italie	9. Caixa Bank	Espagne
5. L'Oréal	France	10. Danone	France

Source : Euronext au 13 août 2026.

INCONVÉNIENTS

- Le Capital n'est pas garanti.
- L'investisseur ne connaît pas *a priori* l'échéance de la formule qui peut être de 2, 4 ou 6 ans, selon l'évolution de l'Indice. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à l'échéance de la formule. En cas de sortie avant l'échéance, la formule ne s'applique pas et vous sortirez aux conditions de marché et des frais de sortie anticipée seront appliqués.
- Le gain fixe étant limité à 9,50%⁽¹⁻²⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées, l'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
- Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40 % à 6 ans par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice, l'investisseur subira alors une perte en Capital qui sera alors d'au moins 40%.
- L'Indice est calculé, dividendes nets des retenues à la source réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à l'indice Euronext® Economie Circulaire calculé hors dividendes.
- Les taux des retenues à la source appliqués aux dividendes peuvent évoluer à la hausse et être défavorable à la performance de l'Indice.

AVANTAGES

- Si, à une Date de Constatation Intermédiaire, à 2 ans ou 4 ans, ou à la Date de Constatation Finale à 6 ans, l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur bénéficie du Capital majoré d'un gain fixe de 9,50%⁽¹⁻²⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées (soit un TRAB de 9,11%⁽³⁾ à 2 ans, ou de 8,39%⁽³⁾ à 4 ans).
- Sinon, à l'échéance des 6 ans, en l'absence de remboursement anticipé :
 - Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous bénéficierez du Capital augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 57%⁽¹⁻²⁾ (soit un TRAB de 7,81%⁽³⁾),
 - Si la baisse de l'Indice est comprise entre 0% (exclu) et 40% (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital est remboursé (soit un TRAB de 0%⁽³⁾).

BON À SAVOIR

La formule est décrite au paragraphe Stratégie d'Investissement – Description de la formule – du prospectus du fonds.

Principaux risques pour l'investisseur : Risque de perte en capital, risque de marché, risque de défaillance de la contrepartie, risques liés aux caractéristiques de la formule, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de classification. Se reporter au détail du profil de risque dans le prospectus.

Questions / Réponses

Puis-je perdre une partie de mon Capital ?

Oui, si le fonds n'est pas arrivé à échéance par anticipation à 2 ou 4 ans et qu'au terme des 6 ans, l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à sa Valeur Initiale. L'intégralité de la baisse de l'Indice est alors répercutée sur la valeur du Capital investi⁽¹⁾.

En cas de sortie anticipée (rachats, arbitrages, décès), hors échéance conditionnelle réalisée à 2 ans ou 4 ans (du fait de la stabilité ou de la progression de l'Indice), la valeur liquidative du fonds sera fonction des paramètres du marché ce jour-là, et pourra par conséquent entraîner une perte en Capital non mesurable *a priori*. Une commission de rachat anticipé sera par ailleurs appliquée.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire **Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre)** que si vous avez l'intention de conserver votre placement jusqu'à son terme.

Comment est calculée l'évolution de l'indice Euronext® Economie Circulaire 5% ?

À chaque date d'échéance potentielle, c'est-à-dire tous les deux ans, on calcule la performance de l'Indice en mesurant son évolution depuis le début du placement, soit :

$$\frac{(\text{Valeur à l'Échéance (tous les deux ans)} - \text{Valeur Initiale})}{\text{Valeur Initiale}}$$

- La **Valeur Initiale** de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture en date du 21 décembre 2026, 22 décembre 2026, 23 décembre 2026 (Dates de Constatation Initiale).
- La **Valeur à l'Échéance**, tous les deux ans, correspond au cours de clôture de l'Indice aux dates de constatation suivantes : à 2 ans : 29 novembre 2028, à 4 ans : 29 novembre 2030 ou à 6 ans : 1^{er} décembre 2032.

Puis-je choisir la durée de mon placement ?

Non, la durée de **Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026)** est automatiquement déterminée par l'évolution de l'Indice. Une échéance anticipée est automatiquement prévue aux Dates de Constatation Intermédiaire (à 2 ans et à 4 ans). Dans le cas contraire, la durée de placement est de 6 ans.

Mon investissement reste-t-il disponible à tout moment ?

Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026) est construit dans la perspective d'un investissement pour une durée de 6 ans maximum.

En cas de rachat avant l'échéance du produit, la valeur liquidative du fonds sera fonction des paramètres du marché ce jour-là, et pourra par conséquent entraîner une perte en Capital non mesurable *a priori*. Une commission de rachat anticipé sera par ailleurs appliquée.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire **Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026)** que si vous avez l'intention de conserver votre placement jusqu'à son terme.

1. Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit pendant la Période de souscription et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 22 septembre 2026 inclus et le 17 décembre 2026 inclus.

2. Appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

3. Les Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) sont calculés sur la période allant du 17 décembre 2026 à la date d'échéance concernée (15 décembre 2028, 17 décembre 2030, 17 décembre 2032).

Illustration des scénarios

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds. Les simulations ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales.

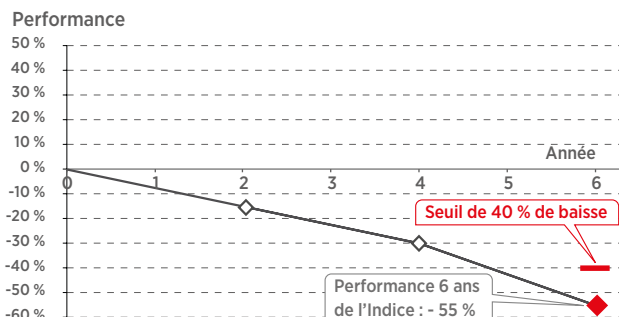
Scénario défavorable

Dans cet exemple, le placement a une durée de 6 ans car les Valeurs de l'Indice à 2 et 4 ans (aux Dates de Constatation Intermédiaires respectives) sont inférieures à sa Valeur Initiale (l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale).

À la Date de Constatation Finale, la Valeur Finale de l'Indice est égale à 45% de sa Valeur Initiale (soit une baisse de 55% par rapport à sa valeur Initiale).

- Vous subissez une perte en Capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (soit 55%), soit un taux de rendement annuel brut de -12,46%⁽²⁾.

- ◇ Performances de l'Indice (par rapport à sa Valeur Initiale)
- ◆ Performance finale de Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026)

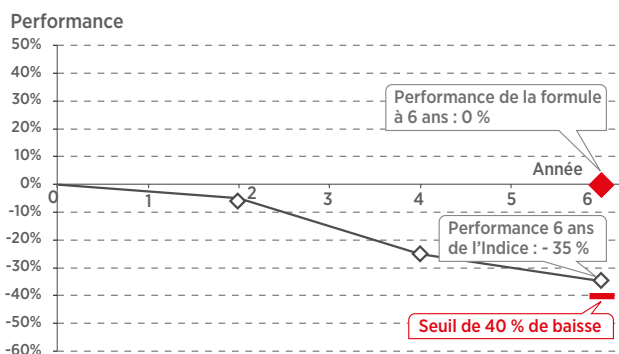


Scénario médian

Dans cet exemple, le placement a une durée de 6 ans car les Valeurs de l'Indice à 2 et 4 ans (aux Dates de Constatation Intermédiaires respectives) sont inférieures à sa Valeur Initiale (l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale).

À la Date de Constatation Finale, la Valeur Finale de l'Indice est égale à 65% de sa Valeur Initiale (soit une baisse de 35% par rapport à sa Valeur Initiale).

- Vous récupérez votre Capital, soit un taux de rendement annuel brut de 0%⁽²⁾.



Scénario favorable

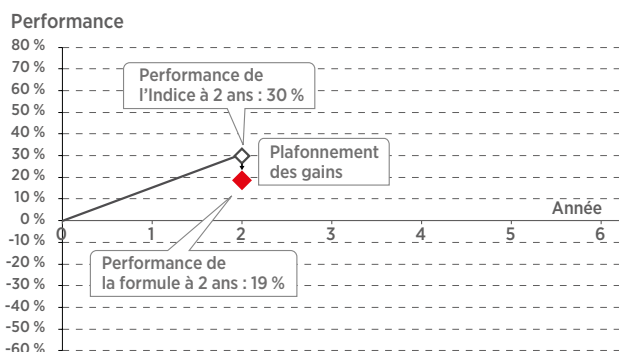
Dans cet exemple, le placement a une durée de 2 ans car la Valeur de l'Indice à 2 ans est supérieure ou égale à sa Valeur Initiale.

À la Date de Constatation Intermédiaire 2 ans, la Valeur de l'Indice est égale à 130% de sa Valeur Initiale (soit une hausse de 30% par rapport à sa Valeur Initiale).

Le produit s'arrête automatiquement.

- Vous récupérez votre Capital majoré d'un gain fixe plafonné de 19%⁽¹⁾ soit un taux de rendement annuel brut de 9,11%⁽²⁾.
Un investissement direct dans l'Indice délivrerait un taux de rendement annuel brut de 14,06%.

Vous ne profitez pas de la hausse de l'Indice (effet plafonnement).



(1) Hors frais d'entrée (CTO/PEA/PERI CTO) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement s'appliquant aux investisseurs ayant souscrit pendant la Période de souscription et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule. Le terme "Capital" désigne la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 22 septembre 2026 inclus et le 17 décembre 2026 inclus.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) sont calculés sur la période allant du 17 décembre 2026 à la date d'échéance concernée (15 décembre 2028, 17 décembre 2030, 17 décembre 2032).

Carte d'identité

Code ISIN	FR0014019QJ1
Période de souscription	Du 22 septembre 2026 au 17 décembre 2026
Éligibilité	PEA (Plan d'Épargne en Actions), CTO (Compte-titres ordinaire) et PERI CTO en gestion libre (Plan d'Épargne Retraite Individuel).
Durée de placement recommandée	6 ans avec une sortie anticipée possible à 2 ou 4 ans en fonction de l'évolution de l'Indice.
Nature juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Classification AMF	Fonds à formule
Société de gestion	Amundi Asset Management
Indice de référence	Euronext® Economie Circulaire Decrement NR 5% Suivez l'évolution de l'Indice sur : www.euronext.com (symbole : ECLD5)
Frais d'entrée	PEA, CTO et PERI CTO : 2 % maximum
Frais de gestion maximum	2,5 % TTC (pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion).
Frais de sortie	À l'échéance : néant (qu'elle ait lieu à 2 ans, 4 ans ou 6 ans) Entre le 22 septembre 2026 inclus et le 17 décembre 2026 inclus : néant 1 % acquis au fonds aux autres dates



* L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le Document d'Informations Clés (DIC). Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevés). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas "sans risque".

Le Fonds est géré par Amundi Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF").

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil ou recommandation en investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire du fonds à formule **Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026)**, agréé par l'AMF le 31 juillet 2026, dont le Document d'Informations Clés ("DIC") en vigueur est disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Les caractéristiques principales de ce Fonds à formule sont mentionnées dans la documentation réglementaire disponible dans les agences du Crédit Agricole proposant cette offre et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Le fonds présente un risque de perte en Capital : voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus de **Crédit Agricole Conviction PEA (Septembre 2026)**.

La distribution de ce Fonds est strictement limitée à la France. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ce Fonds.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie dans les mentions légales du site, www.amundi.fr et dans le prospectus du fonds décrit dans ce document.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT - filiale du groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP 04000036, et courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 160061046, Société par actions Simplifiée au Capital de 1 143 615 555 €, Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris, 437 574 452 RCS Paris.

Crédit photo : Gettyimages

Informations réputées exactes en août 2026.

